

N°	3	6	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil treize Le lundi 9 décembre 2013 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENECAI. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 19 novembre 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i>
- Approbation du compte-rendu du CA du 11/07/2013	Étaient présents ce jour : Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUDEL, M. MAQUET, M. PATIN, M. REGNIER, M. SENECAI. Absents excusés : Mme HUREL (pouvoir à Mme LE VERN), M. BIGNON, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE.
DATE DE LA CONVOCATION :	
24 octobre 2013	
NOMBRE DE DELEGUES :	<u>- Approbation du compte-rendu du CA du 11 juillet 2013</u> <i>Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.</i>
En exercice	15
Présents	10
Votants	11

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 09/12/2013
Acte exécutoire le : 09/12/2013
le Président de l'Institution
Francis SENECAI

**Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Francis SENECAI**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.epib-bresle.com

REÇU LE
16 DEC. 2013
**SOUS-PREFECTURE
DE DIEPPE**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.epib-bresle.com



EPTB Bresle

**Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle**

3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55 / fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com - institution.bresle@wanadoo.fr
Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

COMPTE-RENDU DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

JEUDI 11 JUILLET 2013

report du CA du 20/06/13 faute de quorum

Pièces à faire signer aux Conseillers généraux et invités :

- Feuille de présence

*Salle de réunion - Maison de retraite d'Aumale (76390) - aile de droite 1er étage
- 14h30*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 11 JUILLET 2013

**

COMPTE RENDU

**

Étaient présents :

M^{me} GAOUYER, Présidente de l'Institution et Conseillère générale du canton d'Eu
M. AUBRY, Conseiller général du canton du Coudray Saint Germer
M. BIGNON, Conseiller général du canton d'Oisemont
M. DECORDE, Conseiller général du canton de Formerie
M. DESTRUEL, Conseiller général du canton de Gamaches, représentant du Président du Département de la Somme
M. MAQUET, Conseiller général du canton d'Ault
M. PATIN, Conseiller général du canton de Grandvilliers, représentant du Président du Conseil général de l'Oise

M^{me} LAQUIÈZE, Sous-préfète de Dieppe
M^{me} GOHEL, adjointe au Payeur départemental de la Seine-Maritime
M. CALBA, chef de service, Agence de l'eau Seine-Normandie - délégation de Seine aval

M. BILLARD, Directeur - EPTB Bresle
M. LEFRANCO, Animateur de bassin versant- EPTB Bresle
M. MACKELBERG, Animateur « Agro-environnemental » - EPTB Bresle
M^{me} MELET, Animatrice du SAGÉ - EPTB Bresle
M. MICHEL, Chargé d'études "restauration de la continuité écologique" – EPTB Bresle

Absents ou excusés :

M. DAVERGNE, Conseiller général du canton de Moyenneville
M^{me} HUREL, Députée - Conseillère générale du canton de Dieppe est
M. JACOB, Conseiller général du canton d'Hallencourt
M. JUMEL, Conseiller général du canton de Dieppe ouest
M. LEFEVRE, Conseiller général du canton de Friville-Escarbotin
M^{me} LE VERN, Conseillère générale du canton de Blangy-sur-Bresle
M^{me} LUCOT-AVRIL, Conseillère générale du canton d'Aumale
M. SÉNÉCAL, Conseiller général du canton de Saint-Saëns, représentant du Président du Conseil général de la Seine-Maritime

M. DIEUDONNÉ, Sous-préfet d'Abbeville

M. CARRÉ, Direction de l'environnement - Conseil général de la Somme
M^{me} GERBERT-GENTHON, DERE Conseil général de la Seine-Maritime
M^{me} GILARD, Direction du développement des Territoires - Conseil général de l'Oise
M^{me} LABOUCARIÉ, Directrice de l'environnement - DERE - Conseil général de la Seine-Maritime
M. LOGEREAU, Direction du développement des Territoires - Service environnement - Conseil général de l'Oise
M. MAUGENDRE, DERE Conseil général de la Seine-Maritime
M^{me} MÉLÉNEC, Direction de l'environnement - Conseil général de la Somme
M^{me} TEULIÈRES, Directrice de l'environnement - Conseil général de l'Oise
M. TUEUR, Direction du développement des Territoires - Service environnement - Conseil général de l'Oise
M^{me} VASSALLI, Directrice de l'environnement - Conseil général de la Somme

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 11 JUILLET 2013

**

COMPTE RENDU

**

SOMMAIRE

1. Etude de gouvernance : en tirer les conséquences pour une restructuration bénéfique et pérenne pour le bassin.....	4
2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 29 mars 2013 (report du CA du 22 mars 2013).....	9
3. Convention de mise à disposition des locaux de l'Institution : avenant n°2.....	9
4. Exercice budgétaire 2013 - Décision Modificative n°1 au budget 2013	10
5. Désignation d'un représentant de l'Institution au sein du Conseil de gestion du Parc naturel marin.....	12
6. Travaux d'hydraulique douce sur le bassin versant de Longroy	13
7. SAGE – Bassin de l'Yères : démarche "jardins durables"	14
Annexes	15

**

COMPTE RENDU

**

Début de la séance à 14h30. Mme la Présidente remercie les membres du Conseil de leur présence et salue la participation de Mme la Sous-préfète de Dieppe à la réflexion qui doit s'engager pour restructurer l'établissement.

Elle précise qu'un complément à l'ordre du jour a été imprimé. Il est distribué en séance pour préciser certains points.

1. Etude de gouvernance : en tirer les conséquences pour une restructuration bénéfique et pérenne pour le bassin

Mme GAOUYER, préalablement au débat, présente le contexte du bassin qui a fait naître les besoins d'une étude sur la gouvernance de l'eau sur ce territoire. Elle rappelle notamment les contextes géographique et administratif complexes liés à ce bassin tout comme les enjeux socio-économiques avec une forte présence du secteur verrier.

Elle rappelle notamment les constats qui ont animé le besoin de cette étude :

1°) Des besoins de coordination sur le grand cycle de l'eau et d'une structure porteuse pérenne des actions du SAGE : une pluralité d'acteurs mais pas de coordination de l'ensemble ni de regard pour assurer la cohérence des actions

2°) Une faible implantation locale de l'Institution et de ses actions : des actions peu ou pas perçues comme au service des citoyens du bassin (actions RCE, avis urbanisme, Natura 2000)

3°) Un problème d'identité et de structuration et une absence institutionnelle de l'implication du niveau local dans la gouvernance, frein à l'émergence de projets

4°) Une trop forte implication de l'Institution en appui aux actions de l'Etat

5°) Une crise économique aux conséquences évidentes pour les collectivités

6°) Des textes à transposer aux échéances proches (DCE, DI, DSMarine,...) et des réformes qui arrivent (acte III décentralisation en préparation)

7°) Un impact possible de ces réformes sur les missions des départements

8°) Une réorientation des financements des départements en faveur des actions liées à leurs compétences premières avec en corollaire, un désengagement sur le volet « environnement ».

Sans rentrer dans les détails de l'étude, elle insiste sur les conclusions de cette dernière qui mettent en évidence :

- **une discordance progressive entre les compétences statutaires confiées initialement** par les départements **et les compétences exercées** ou potentielles telles que celles issue du portage du SAGE et de la reconnaissance comme EPTB ;
- **la faiblesse des investissements réalisés** sur le terrain malgré des enjeux bien identifiés et des charges de structures conséquentes ;
- **le manque de relation institutionnelle avec la sphère communale** ;
- **une situation géographique complexe** sur le plan administratif ;

- **des chevauchements de compétences** sur un même territoire ;
- **la dépendance financière très forte de l'Institution vis-à-vis de ses membres**, pour financer la structure et ses actions.

Ainsi les principales recommandations de cette étude sont de :

- a) **Réaffirmer les mandats confiés par les départements** ; redéfinir avec eux en quoi, l'Institution peut apporter un soutien aux collectivités locales dans le domaine du GRAND CYCLE DE L'EAU (lutte contre les érosions et les ruissellements, animation globale et prospective de gestion de la ressource, ...) et quelle peut être la filiation entre l'EPTB et ses départements (délégation? transfert de compétences?).
- b) **Élaborer une feuille de route ou projet de territoire qui fasse consensus** ; pour ce faire, le SAGE duquel débouchera différentes orientations pourrait très bien jouer ce rôle
- c) **Envisager d'intégrer, au sein de l'Entente, des représentants du monde communal.**

L'étude marque également la dualité des missions qui sont exercées :

- a) au titre de la reconnaissance EPTB,
- b) de celles qui le sont au titre des mandats confiés par les membres de l'Institution.

Il est par ailleurs suggéré d'asseoir territorialement l'Institution en intégrant, par exemple, des EPCI FP (ce qui ira en plus dans le sens de la loi de décentralisation normalement) voire des communes.

Enfin et c'est un des points cruciaux, les missions de l'établissement devront être revues au regard des objectifs poursuivis par le SAGE, en considérant que certaines seront à porter par l'Institution mais que l'Institution sera aussi chargée de l'animation globale, c'est à dire d'impulser auprès des maitres d'ouvrage locaux la réalisation de certaines autres actions.

Dès lors et avec nos membres, puisque la forme SYNDICAT MIXTE OUVERT a été entérinée, il sera nécessaire de réfléchir aux priorités sur le bassin versant :

- Quels sont les projets d'intérêt « majeurs » du bassin, ceux sur lesquels seule l'Institution ou le futur syndicat mixte, qui s'affranchit des limites administratives, semble habilité(e) à intervenir pour garder et assurer cette cohérence indispensable à la préservation de la ressource ?
- En matière de compétences et parmi celles que l'on porte actuellement, lesquelles souhaite t'on garder? N'envisage t'on de garder que celles en lien direct avec les orientations du SAGE ?

Après avoir analysé ce qui fonde l'action de l'Institution à ce jour, il faudra que tous les élus travaillent ensemble (départements, locaux?) pour repenser la structuration future de l'Institution notamment au regard de ce qui lui fait défaut actuellement : l'ancrage local.

Ainsi et en fonction du projet de territoire et donc des missions qu'il serait souhaitable qu'elle porte, des besoins seront identifiés qu'ils soient humains et financiers.

Il convient toutefois de relativiser les choses car bien que les départements soient à l'origine de la restructuration qui va s'engager, puisqu'il est visé une ouverture aux structures locales, il faudra bien évidemment que ces dernières

puissent exprimer leur point de vue sur les missions qu'elles aimeraient que le syndicat mixte joue ou assume pour elles : en d'autres termes, il faudra définir la façon dont elles pourront participer à la construction de ce « projet de territoire ».

Suite à cet exposé, Mme GAOUYER invite les personnes présentes à faire part de leurs opinions sur les faits précédemment abordés et le projet de restructuration envisagé. Elle propose notamment la parole à Mme la Sous-préfète, l'invitant à préciser le rôle que peut jouer l'Etat dans cette transformation juridique.

Pour l'Etat, comme l'indique Mme la Sous-préfète dans le cadre de cette gestion du grand cycle de l'eau, la cohérence hydrographique doit être recherchée au travers d'une structure ad-hoc posée sur un périmètre que la géographie physique impose.

Pour le cas du bassin de la Bresle, il sera véritablement nécessaire d'avoir une structure robuste c'est à dire jouissant d'une personnalité morale et détenant des moyens techniques, humains et financiers suffisants. Sur ce point, la forme du syndicat mixte semble parfaitement adaptée.

L'Etat accompagnera donc les travaux qui seront mis en place par l'Institution interdépartementale et la construction des statuts par exemple, sans toutefois décider de la forme juridique ou de qui siègera au Conseil de cette structure ; ces aspects ne relevant que des principaux acteurs concernés.

M. CALBA appuie le point de vue précédent en rappelant que la gestion par bassin est la voie à suivre puisque c'est la seule qui soit en mesure d'apporter toute l'efficacité nécessaire aux actions à mettre en œuvre au titre de la politique de l'eau.

M. BIGNON confirme la prégnance de cette gestion hydrographique et rappelle que sur ce territoire, certes très petit en surface, mais très complexe administrativement, il y aurait véritablement une plus-value à ce que les Préfets initient un dialogue entre les présidents des trois départements concernés. L'Institution étant une émanation des 3 départements, les conseillers généraux siégeant au CA ne sont que les représentants de leurs instances départementales. Le choix de faire évoluer l'Institution doit donc être entériné, voir initié, par les présidents des trois départements.

Il rappelle que les Préfets disposent d'un outil très intéressant (le Schéma départemental de coopération intercommunale -SDCI) qui pourrait permettre que des réflexions concrètes et constructives entre les départements et les EPCI soient lancées rapidement sur la problématique qui nous réunit aujourd'hui.

Cette réflexion doit être initiée afin que l'on puisse apprécier la façon dont pourraient s'organiser les compétences des collectivités sur ce grand cycle de l'eau au regard de l'implication des départements, des EPCI et de la future loi de décentralisation.

Pour Mme la Sous-préfète, l'Etat ne peut pas intervenir et se substituer aux décisions des trois départements en la matière. Il y a obligatoirement un travail à effectuer au sein de la structure par les élus du Conseil d'administration, travail qu'ils devront porter également auprès des trois départements concernés. Les Conseils généraux n'ont plus, comme cœur de cible la politique de l'eau, dès lors, l'attraction doit se porter vers les premiers bénéficiaires, c'est à dire la sphère locale. C'est au Conseil de l'Institution interdépartementale de savoir ce qu'il veut faire et d'établir la liste des personnes publiques qu'il envisage de faire adhérer à son projet.

M. AUBRY exprime son accord avec les propos précédents, tant il semble que c'est effectivement au Conseil d'administration de l'Institution de proposer un projet pour ce bassin versant porté par le futur syndicat mixte. A l'évidence, la forme du syndicat mixte ouvert semble être la plus pertinente et la plus adaptée au projet de structuration. Ensuite et une fois les grands axes arrêtés, ce projet devra être porté devant les communes et/ou les EPCI pour tenter de les convaincre du bien fondé et de l'intérêt qu'ils auraient à y entrer.

M. CALBA rappelle l'idée émise par le groupement d'études de faire des "Assises de l'eau sur la Bresle" ; cet événement peut ainsi être l'occasion de développer les échanges entre les acteurs locaux (EPCI, Communes, ...) indispensables à la construction d'une structure acceptée par tous puisque répondant à des besoins clairement définis sur ce bassin.

Mme GAOUYER ajoute que le SAGE est en train d'avancer de manière très rapide et que le travail qui y est réalisé devra servir à définir les besoins du bassin et donc les futures compétences ou missions du syndicat mixte.

M. BIGNON, Président de la CLE du SAGE de la Vallée de la Bresle, fait une présentation de l'état d'avancement du SAGE en rappelant que l'état des lieux qui comprend l'état initial, le diagnostic et les tendances et scénarii devrait être achevé à la rentrée de septembre avec l'adoption des rapport de variantes et de stratégie.

Viendront ensuite, les rédactions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement du SAGE, avec une fin de ces phases envisagée pour début 2014, avant les élections de mars.

Pour tenir les objectifs fixés, il souligne la fréquence très élevée des réunions et rappelle l'importante mobilisation des membres de la CLE.

A ce titre et même si le SAGE n'est pas encore achevé, il convient de rappeler que, par anticipation, l'Institution porte déjà de nombreuses actions qui permettent de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux tel que requit par la DCE et poursuivi par le SAGE.

Mme GAOUYER, au travers du témoignage de M. BIGNON, indique ressentir très fortement une certaine impatience de faire aboutir ce projet qu'est le SAGE. A l'évidence le SAGE devra ou devrait certainement jouer ce vecteur qui servira de tremplin à la restructuration de l'Institution interdépartementale en syndicat mixte. Au vu des constats précédents, l'adhésion de la sphère communale sur ce projet de construction, est obligatoire. La tâche s'annonce longue et complexe et elle suggère qu'une commission ad-hoc se charge, au nom du Conseil d'administration, de réfléchir plus en profondeur à ce projet de restructuration en syndicat mixte. Naturellement, elle exprime le souhait que l'Etat participe aussi au travail qui va débiter.

Pour sa part, Mme la Sous-préfète indique que cette restructuration qui associerait le niveau communal au niveau départemental, ne peut se faire qu'avec l'accord des principaux intéressés mais qu'avant cela, un travail préalable de réflexion doit être conduit par l'Institution interdépartementale. Ce travail devra aboutir à des projets de statuts. Elle rappelle l'intérêt fort pour la future structure de pouvoir bénéficier d'une fiscalité adaptée aux besoins définis et que, ce faisant, les difficultés actuelles de l'Institution, ne devraient plus exister dès lors que le syndicat mixte sera créé.

L'Etat, dans ce cadre, peut jouer un rôle via les trois préfets concernés. Elle propose de solliciter le Préfet de la Seine-Maritime afin qu'il rédige un courrier au président du Département de Seine-Maritime indiquant qu'il a confié mandat à Mme la Sous-préfète de Dieppe pour accompagner l'Institution dans son projet de restructuration en syndicat mixte. Un courrier pourra également être adressé du Préfet de Seine-Maritime à ses homologues de l'Oise et de la Somme pour qu'ils fassent part, eux aussi, de l'information, et ce, directement aux présidents des départements concernés.

Bien entendu, préalablement à tout cela et eu égard au siège social de l'Institution qui reste fixé en Seine-Maritime, il sera nécessaire que les trois préfetures approuvent la proposition du Préfet de Seine-Maritime qui proposera la Sous-préfecture de Dieppe comme chef de file sur ce dossier.

Mme GAOUYER propose la formation d'une commission composée des élus du Conseil avec comme répartition 2 conseillers généraux de Seine-Maritime, 2 conseillers généraux de la Somme et 1 élu de l'Oise. Sur le plan de l'équité, elle suggère que siègent à cette commission, le Président de la CLE, M. BIGNON et elle-même en tant que Présidente de l'EPTB. Pour les départements 76 et 80, elle propose de désigner Mme LUCOT-AVRIL et M. DESTRUEL.

Concernant la désignation d'un représentant de l'Oise, elle laisse le soin aux principaux intéressés de désigner l'un d'entre eux.

M. BIGNON indique qu'il souhaiterait, en cas d'impossibilité être suppléé par M. MAQUET.

MM. AUBRY et DECORDE désignent M. PATIN pour siéger à cette commission.

D'autre part, M. AUBRY indique que l'idéal serait d'obtenir l'adhésion d'un maximum de collectivités de manière à couvrir la totalité du territoire. Cependant il n'est pas certain que toutes les communautés de communes adhèrent et il s'interroge sur les conséquences que cela pourrait engendrer de ne pas avoir certaines adhésions.

Mme la Sous-préfète explique que l'objectif à viser est bien évidemment d'avoir tout le monde mais que cela ne sera pas préjudiciable au projet si tout le monde n'adhère pas forcément en même temps au départ.

M. MAQUET se demande s'il ne faut pas que les communautés de communes aient déjà les compétences.

M. BILLARD trouve l'appui de l'Etat extrêmement propice à la bonne réalisation du projet. Sur le plan des compétences, il indique qu'il faudra viser une uniformisation des compétences avant que des adhésions ne soient effectuées, comme il faut évidemment avoir comme objectif initial de faire entrer tous les EPCI concernés.

Mme. GAOUYER souligne que sur le bassin, M. ROCHE Président de la Communauté de communes Yères et Plateaux, souhaite véritablement qu'une solidarité de bassin s'organise notamment sur le plan des travaux de lutte contre l'érosion et le ruissellement qu'il y a à réaliser sur le bassin. Elle charge M. BILLARD de l'organisation et de la planification de ces réunions.

Mme la Sous-préfète indique que sur le plan de l'organisation, la Sous-préfecture s'arrangera toujours pour être représentée et participer à ces réunions. Dans un

deuxième temps et lorsqu'il sera temps d'envisager des rencontres entre les structures pressenties pour adhérer à ce syndicat, elle propose que ces réunions soient faites à Dieppe dans les locaux de la Sous-préfecture.

M. DESTRUEL indique, en raison de ses activités professionnelles, qu'il serait de préférence disponible les mercredis.

M. MAQUET rappelle que sur le littoral, le syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard porte un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) dont le périmètre déborde largement la Baie de Somme puisqu'il comprend les falaises du Tréport.

Mme la Sous-préfète répond qu'il sera nécessaire de travailler ce point en temps et heure mais que de toute évidence, une rationalisation des moyens est à rechercher avec des compétences complètes dans le domaine de l'eau. Elle rappelle que ce qui intéresse les communes est la protection des biens et des personnes.

A l'unanimité, les membres du Conseil désignent comme membres de la commission chargés de réfléchir à la restructuration de l'établissement :

- M. BIGNON (suppléant M. MAQUET),
- M. DESTRUEL,
- M. PATIN,
- Mme LUCOT-AVRIL,
- Mme GAOUYER.

Les membres présents remercient Mme la Sous-préfète et retiennent les propositions de soutien de l'Etat à ce projet. Le cas échéant, il est acté que cette commission pourra s'entourer des personnes es-qualité indispensables à la bonne réalisation de ce projet.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 29 mars 2013 (report du CA du 22 mars 2013)

Mme GAOUYER, passant au premier point de l'ordre du jour, invite les membres présents à faire part de leurs remarques sur le projet de compte rendu du dernier Conseil.

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Convention de mise à disposition des locaux de l'Institution : avenant n°2

M. BILLARD relate l'autorisation qui avait été donnée à la Présidente de l'EPTB de signer un nouvel avenant à la convention de mise à disposition des locaux.

Cet avenant, signé entre la commune d'Aumale et l'Institution, a été pris suite à une mise à disposition d'une nouvelle pièce. Il est présenté en annexe à cet ordre du jour.

L'avenant devant être annexé à une délibération, il est nécessaire de le présenter ce jour en séance.

Mme GAOUYER rappelle que l'Institution, en raison de difficultés financières, ne peut résoudre le problème de l'amiante découvert dans les sols de ses locaux.

M. BIGNON se demande s'il ne serait pas possible, pour des raisons évidentes de santé des salariés, de demander des fonds supplémentaires aux trois départements.

M. BILLARD indique que le coût nécessaire pour résoudre ce problème, évalué à 15 000€TTC, ne peut être engagé sur le budget voté au titre de 2013, en raison des problèmes budgétaires de l'Institution.

M. PATIN pense que la maison de retraite, propriétaire des lieux, devrait mettre en place un contrôle de l'air ambiant. Il indique qu'il n'est pas toujours nécessaire d'intervenir pour recouvrir l'amiante. Des analyses d'air pourraient être faites pour évaluer le besoin ou non de recourir à des solutions de recouvrements ou d'encapsulage.

A l'unanimité, les membres du Conseil confirment l'autorisation faite à Mme la Présidente de signer cet avenant de mise à disposition des locaux supplémentaires.

4. Exercice budgétaire 2013 - Décision Modificative n°1 au budget 2013

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2013 s'équilibrent respectivement à 829 888 € et 1 270 829 €.

Sur la base de ce qui a été acté au BP 2013, il convient de solliciter l'autorisation des élus sur l'inscription de nouveaux crédits budgétaires sur trois points précis décrits ci-dessous.

a) Sollicitation de la CLE du SAGE au titre de l'étude d'accompagnement juridique à la rédaction du PAGD et du règlement

M. BIGNON fait part du souhait de la CLE de solliciter l'Institution pour qu'une étude juridique soit lancée afin de sécuriser la portée juridique du PAGD et du règlement du SAGE.

Mme MELET précise que cette étude aura pour but d'optimiser la mise en œuvre du SAGE et de lui apporter une sécurité juridique maximale en cas de contentieux. Cette mission doit être confiée à un / des juriste(s) spécialisé(s) en droit de l'environnement, et nécessitera le recrutement d'un prestataire par l'Institution à l'automne 2013.

L'Institution, structure porteuse du SAGE, serait chargée de la mise en œuvre de ce marché et de son suivi. Cette prestation nécessiterait une participation financière de l'Institution, à hauteur du montant résiduel non couvert par les financeurs publics.

Etude d'accompagnement juridique : autorisation d'engagement / crédits de paiement

M. BILLARD précise qu'au titre de cette étude, il conviendrait de mobiliser 37 000 € HT soit 44 252 € TTC. Cette étude étant prévue sur 2 années, 50% de cette dépense prévisionnelle sont à inscrire en Décision Modificative n°1 au budget 2013, les 50% restants le seront sur le BP2014.

Le taux de financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, toujours de 80% du TTC de l'étude, s'élèverait à 35 401,60 € TTC – inscription de 50% de cette recette en DM1, soit 17 700,80 €.

Le reliquat de l'étude serait financé par l'Institution de la Bresle (diminution de crédits sur un autre chapitre budgétaire).

Après avoir entendu et accepté la demande de la CLE du SAGE portée par son Président,

Au titre de cette étude, les membres du Conseil d'administration de l'Institution autorisent Mme la Présidente à :

- *lancer le marché public (publicité, retenir un prestataire),*
- *signer toutes les pièces juridiques, administratives, financières et techniques concourant à la mise en œuvre de cette étude et à son bon déroulement,*
- *solliciter les financeurs potentiels au titre de cette étude (Agence de l'Eau,...).*

Ainsi et avec l'autorisation du Conseil, Mme la Présidente est habilitée à inscrire à la DM n°1-2013 les crédits budgétaires, en AE / CP, tels que présentés dans le tableau ci-dessous,

Intitulé de l'Autorisation d'Engagement (AE)	Montant de l'Autorisation d'Engagement	Crédits de paiement (CP) 2013	Crédits de paiement (CP) 2014
<i>Etude d'accompagnement juridique du SAGE de la Vallée de la Bresle</i>	44 252 €	22 126 €	22 126 €

b) Intérêts – mise en place d'une ligne de trésorerie annuelle

M. BILLARD rappelle que conformément à la délibération n°347 du 29 mars 2013, qui l'autorisait à souscrire, en cas de besoin un emprunt (ligne de trésorerie, prêt relais,...), Mme la Présidente a engagé une seconde ligne de trésorerie, d'un montant de 150 000 €, afin de conforter le fonds de roulement nécessaire au fonctionnement des services de l'Institution.

Il est proposé d'ajouter en DM1 au budget 2013, 500 € au budget initial de 1 500 €, prévu pour le paiement des intérêts d'emprunt.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration autorisent cette inscription à la Décision Modificative n°1 du budget 2013.

c) Restauration de la continuité écologique : ouvrage de Sénarpont et modification des inscriptions budgétaires

Mme GAOUYER explique que l'opération sous mandat de la société NORIAP concernant les travaux de restauration de la Continuité Ecologique à Sénarpont, inscrite au BP2013, a évolué budgétairement puisque :

- l'estimatif des travaux a augmenté (de 119 306€HT en estimation à 130 700€HT),
- frais liés à la procédure réglementaire (estimés à 5 000€ alors que 11 000€HT sont nécessaires),
- une opération de communication est demandée par l'Agence de l'eau (+32 000€HT prévisionnels - réalisation d'un film, la tenue d'une inauguration et la réalisation de panneaux de communication).

A noter que cette dernière action sera intégrée dans le cadre de l'opération de travaux que l'entreprise NORIAP a mandaté à l'EPTB. Cette action ne sera donc pas financée par des crédits de l'Institution, mais par l'Agence de l'eau.

Pour rappel, toutes ces opérations réalisées sous mandat pour le compte de tiers ne requièrent pas de participation financière de l'Institution.

Compte tenu des modifications budgétaires qui viennent d'être précisées, un avenant à la convention de mandat doit être établi. Il est présenté en annexe et distribué en séance.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration autorisent Mme la Présidente à :

- *modifier et signer la convention de mandat avec l'entreprise NORIAP suivant les précisions portées à l'avenant en question,*
- *modifier les montants budgétaires inscrits au BP2013 au titre de l'opération « RCE Sénarpont » suivant les indications fournies dans le tableau ci-dessous :*

<i>Montant inscrit au budget 2013</i>	<i>Inscriptions budgétaires supplémentaires demandées</i>	<i>Nouveau montant sollicité auprès du CA de l'institution</i>
<i>172 018,28 € HT</i>	<i>+49 394 € HT</i>	<i>221 412,28 € HT</i>

- *à inscrire ces nouveaux montants en dépense et recette à la DM n°1-2013 (chapitre 45)*
- *lancer la procédure de marché sur le volet communication,*
- *signer toutes les pièces administratives, financières, juridiques et techniques permettant de concourir à la réalisation de cette action de communication (signature du marché)*
- *solliciter les financements auprès des financeurs potentiels (Agence de l'eau, ...),*
- *engager les crédits nécessaires pour le bon déroulement de l'action.*

Après avoir entendu les différents intervenants et les différentes opérations modificatives, les membres du conseil d'administration entérinent à l'unanimité la Décision Modificative n°1 du budget 2013, présentée en annexe.

Annexe 1 : projet de décision modificative n°1-2013 (v2)

5. Désignation d'un représentant de l'Institution au sein du Conseil de gestion du Parc naturel marin

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la candidature de M. Bignon comme représentant la structure porteuse du SAGE Bresle,

Mme GAOUYER explique qu'en vue de l'installation du Conseil de gestion du PNM, un courrier de sollicitation désignant un représentant titulaire et son suppléant au titre des structures porteuses des SAGE côtiers faisant face à ce Parc Marin, a été reçu fin mai à l'Institution.

Les désignations étaient attendues pour le 28 avril dernier. A ce titre, MM. Bignon (représentant EPTB Bresle, structure porteuse du SAGE Bresle) et Roussel (représentant de la structure porteuse du SAGE Canche), ayant fait valoir leur intérêt pour siéger au sein de cette instance, ont été nommés aux postes de titulaire et de suppléant.

Les élus du Conseil d'administration de l'Institution désignent M. BIGNON comme représentant de la structure porteuse du SAGE Bresle au sein du Conseil de gestion du Parc Naturel Marin.

6. Travaux d'hydraulique douce sur le bassin versant de Longroy

M. LEFRANCQ précise que l'EPTB Bresle a réalisé, entre 2011 et 2013, une étude de lutte contre l'érosion et le ruissellement du bassin versant de LONGROY, sous bassin seino-marin du bassin versant de la Bresle.

Le programme d'actions proposé dans l'étude s'articule autour de différents types de travaux :

- les aménagements d'hydraulique douce,
- les aménagements d'hydraulique structurante.

Pour 2013, suite à une réunion entre l'EPTB et les 4 communes concernées, il a été décidé de réaliser les travaux d'hydraulique douce, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	Montant	Financements des travaux	Montant
Haies + fascines	53 222,00 € TTC	Agence de l'Eau Seine-Normandie (60% du TTC)	39 612 € TTC
Micro-seuils	12 797,00 € TTC	Conseil Régional de Haute-Normandie (16% du TTC)	10 644 € TTC
Bandes enherbée	/	Communes (24% du TTC)	15 763 € TTC
TOTAL	66 019 € TTC	TOTAL	66 019 € TTC

En cours d'étude, les exploitants agricoles ont été sensibilisés et concertés de manière collective. La phase de négociation individuelle est en cours. L'EPTB Bresle est chargé de réaliser les travaux, sous un régime de conventions de mandat. Le montant des travaux, déduction faite des subventions, sera pris en charge par les 4 communes concernées par le bassin versant de LONGROY. La clé de répartition est la suivante :

- ↳ LONGROY : 37,24 %
- ↳ GUERVILLE : 30,24 %
- ↳ MILLEBOSC : 18,56 %
- ↳ INCHEVILLE : 13,96 %

Dès que le coût réel des travaux sera connu, une convention sera signée entre l'EPTB et les 4 communes pour fixer la participation réelle de chaque commune.

Les modalités de mise en œuvre des aménagements d'hydraulique structurante sont en cours de réflexion.

Suite aux propos tenus et après avoir pris connaissance des différentes conventions, les membres du Conseil d'administration autorise Mme la Présidente à :

- réaliser le programme d'actions proposé dans l'étude du bassin versant de Longroy, les sommes étant inscrites au BP 2013,
- signer toutes les pièces juridiques, administratives, financières et techniques concourant à la mise en œuvre des travaux et à leur bon déroulement,
- signer les conventions de mandat avec les propriétaires agricoles, selon le modèle présenté ce jour,
- signer les conventions de financement des travaux avec les communes, selon le modèle présenté ce jour,
- signer les conventions d'entretien avec les exploitants locataires selon le modèle présenté ce jour,
- solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional de Haute-Normandie,...).

M. BIGNON émet l'idée de transporter, en bus, les élus de la vallée et de les emmener visiter les premières réalisations de l'Institution, que ce soit au titre de la continuité écologique sur Sénarpont par exemple, comme au titre des actions d'hydraulique douce dès lors qu'elles seront, elles aussi, réalisées.

7. SAGE – Bassin de l'Yères : démarche "jardins durables"

L'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques passe par la réduction de l'emploi de fertilisants et de produits phytosanitaires par les différents usagers, et notamment par les collectivités et les particuliers.

Mme MELET explique que la commune du Tréport a sollicité le syndicat de bassin versant de l'Yères pour initier une démarche « jardin durable » sur la commune. La commune du Tréport étant concernée par les bassins versants de l'Yères et de la Bresle, la démarche sera menée en partenariat avec les services techniques de la ville l'EPTB de l'Yères et de la côte et l'EPTB de la Bresle.

L'EPTB de l'Yères a d'ores-et-déjà engagé cette démarche sur quelques communes de son bassin versant.

La démarche « jardin durable » est une démarche volontaire s'appuyant sur une charte de bonnes pratiques. Dans ce cadre, le signataire de la charte s'engage à :

- Ne pas utiliser de désherbants et d'insecticides
- Ne pas utiliser d'engrais chimiques
- Economiser l'eau pour l'arrosage
- Favoriser la lutte biologique de la faune auxiliaire

Elle explique que cette démarche pourra être, à l'avenir, proposée sur d'autres communes du bassin de la Bresle.

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Madame la Présidente à co-signer les chartes d'engagement dont le modèle est présenté ce jour et sera annexé à la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} la Présidente, après avoir remercié les participants, clôt la séance.

La séance est levée à 17h00.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 11 JUILLET 2013

**

COMPTE RENDU

**

Annexes

*Annexe 1 : décision modificative n°1-
2013 (v2)*

ANNEXE 1

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2013

Art. DEPENSES	CA 2011	CA 2012	BP 2013	DMI	TOTAL BUDGET 2013
19 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	93 311,46	0,00	0,00	0,00
1312 Régions		19 465,84	0,00		0,00
13172 Fonds européens - FEDER		16 259,62	0,00		0,00
1318 Autres		57 586,00	0,00		0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 811,63	49 279,40	5 323,20	0,00	5 323,20
2031 Frais d'étude	5 464,19	41 046,14	5 023,20		5 023,20
2051 Concessions et droits similaires, brevets,...	4 347,44	8 233,26	300,00		300,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00
20422 Subv. d'équipement aux personnes de droit privé			12 500,00		12 500,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 538,70	48 532,67	4 500,00	0,00	4 500,00
2128 Autres agencements et aménagements	6 038,60		0,00		0,00
2182 Matériel de transport	10 696,50	11 122,76	0,00		0,00
21838 Matériel informatique	1 995,44	6 064,72	2 000,00		2 000,00
21848 Matériel de bureau et mobilier	2 085,58		0,00		0,00
2185 Matériel de téléphonie	0,00		500,00		500,00
2188 Autres	722,58	31 345,19	2 000,00		2 000,00
45 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	0,00	17 483,20	1 136 644,34	49 394,00	1 186 038,34
4581001 Opérations sous mandats - RCE SAINT LEGER		13 653,20	52 270,47		52 270,47
4581002 Opérations sous mandats - RCE SENARPONT		400,00	172 018,28	49 394,00	221 412,28
4581003 Opérations sous mandats - RCE LONGROY		3 430,00	265 555,59		265 555,59
4581004 Opérations sous mandats - Travaux HD LONGROY			55 200,00		55 200,00
4581005 Opérations sous mandats - RCE NESLETTE			80 500,00		80 500,00
4581006 Opérations sous mandats - RCE FICHET			204 500,00		204 500,00
4581007 Opérations sous mandats - RCE MONTROY			262 100,00		262 100,00
4581008 Opérations sous mandats - RCE ERAM			44 500,00		44 500,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	33 790,82	87 873,01	0,00	87 873,01
13911 Subventions d'équipement - Etat et ses établiss.	5 628,38		2 251,35		2 251,35
13912 Subventions d'équipement - Régions	7 152,44		2 860,97		2 860,97
13918 Subventions d'équipement - Autres	21 010,00		8 404,00		8 404,00
4818 Charges à étaler			74 356,69		74 356,69
020 Dépenses aux imprévus	31 350,39	242 397,25	23 988,45	0,00	23 988,45
Total	31 350,39	242 397,25	1 270 829,00	49 394,00	1 320 223,00

Art. RECETTES	CA 2011	CA 2012	BP 2013	DMI	TOTAL BUDGET 2013
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	257,39	1 536,89	3 699,91	0,00	3 699,91
10222 FCTVA	257,39	1 536,89	3 699,91		3 699,91
19 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	60 458,99	18 173,99	0,00	18 173,99
1311 Etat et établiss. nationaux (AESN)		10 200,00	10 200,00		10 200,00
1321 Etat et ses établissements (agence de l'eau)		10 151,00	2 537,00		2 537,00
1322 Régions		5 300,37	1 812,00		1 812,00
1324 Communes et structures intercommunales		16 259,62	3 624,99		3 624,99
13272 Fonds européen - FEDER		28 748,00	0,00		0,00
1328 Autres (ASA, particuliers)			0,00		0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	46 213,28	0,00	0,00	0,00
2031 Frais d'études		46 213,28	0,00		0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 454,79	120 420,06	68 502,59	0,00	68 502,59
192 Plus ou moins-values sur cessions		1 000,00	0,00		0,00
20031 Frais d'études		97 578,13	39 031,25		39 031,25
2805 Concessions et droits similaires, brevets,...	3 653,78	5 827,49	6 292,00		6 292,00
28121 Plantations et arbustes	196,22	196,22	197,00		197,00
28128 Autres agencements et aménagement de terrain	221,43	624,00	624,00		624,00
28157 Matériel et outillage technique	198,60	168,61	115,00		115,00
28181 Installations générales, agencements ...	23,58	23,58	24,00		24,00
28182 Matériel de transport	2 548,60	4 687,90	4 364,00		4 364,00
281838 Matériel informatique	1 889,87	1 514,22	2 073,00		2 073,00
281848 Matériel de bureau et mobilier	590,27	729,30	730,00		730,00
28185 Matériel de téléphonie	78,12	35,53	0,00		0,00
28188 Autres immobilisations incorporelles	54,32	8 035,08	181,00		181,00
4818 Charges à étaler			14 871,34		14 871,34
45 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	0,00	11 345,25	1 142 782,29	49 394,00	1 192 176,29
4582001 Opérations sous mandats - SAINT LEGER		11 345,25	54 578,42	49 394,00	54 578,42
4582002 Opérations sous mandats - SENARPONT			172 418,28		221 812,28
4582003 Opérations sous mandats - LONGROY			268 985,59		268 985,59
4582004 Opérations sous mandats - Travaux HD LONGROY			55 200,00		55 200,00
4582005 Opérations sous mandats - RCE NESLETTE			80 500,00		80 500,00
4582006 Opérations sous mandats - RCE FICHET			204 500,00		204 500,00
4582007 Opérations sous mandats - RCE MONTROY			262 100,00		262 100,00
4582008 Opérations sous mandats - RCE ERAM			44 500,00		44 500,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00	0,00		0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	61 731,45	40 093,30	37 670,22		37 670,22
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00		0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations			0,00		0,00
Total	71 442,25	280 067,77	1 270 829,00	49 394,00	1 320 223,00

Art. DEPENSES	CA 2011	CA 2012	BP 2013	DMT	TOTAL BUDGET 2013
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	68 938,72	221 896,51	433 894,80	21 288,00	455 182,80
00 ACHAT ET VARIATION DES STOCKS	4 336,90	7 217,23	11 800,00	0,00	11 800,00
60622 Carburant	1 492,74	2 101,76	2 300,00		2 300,00
60631 Fournitures d'entretien	60,47	163,63	300,00		300,00
60632 Fournitures de petit équipement	310,65	2 658,30	5 200,00		5 200,00
60636 Habillement	343,97	34,60	900,00		900,00
60664 Fournitures administratives	2 056,09	2 144,30	2 800,00		2 800,00
60668 Autres produits pharmaceutiques	71,98	114,64	300,00		300,00
61 SERVICES EXTERIEURS	39 251,99	171 738,83	396 544,80	21 288,00	417 832,80
611 Contrats et prestations de services avec des entreprises	18 642,00	16 848,69	19 080,00	-838,00	18 242,00
6132 Locations immobilières	2 474,84	2 591,64	7 500,00		7 500,00
6135 Locations mobilières	1 607,44	2 821,88	3 300,00		3 300,00
61521 Entretien de terrains, de parcs et jardins	3 669,79	2 450,04	3 000,00		3 000,00
61522 Entretien de bâtiment	0,00	18 796,55	27 945,86		27 945,86
61551 Entretien matériel de transports	679,58	427,66	1 200,00		1 200,00
6156 Maintenance	886,26	2 317,46	2 600,00		2 600,00
616 Primes d'assurances	9 198,75	8 235,72	12 000,00		12 000,00
617 Etudes et recherches	0,00	116 307,09	316 418,94	22 126,00	338 544,94
6182 Documentation générale	1 043,33	812,10	1 000,00		1 000,00
6184 Versements à des organismes de formation	1 060,00	130,00	2 000,00		2 000,00
6185 Frais de colloque	0,00	0,00	500,00		500,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	25 208,83	42 847,45	25 300,00	0,00	25 300,00
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	298,78	291,83	500,00		500,00
6228 Rémunérations d'intermédiaires	466,20	592,20	700,00		700,00
6231 Annonces et insertions	1 577,98	1 440,00	0,00		0,00
6232 Fêtes et cérémonies	268,09	254,86	300,00		300,00
6234 Réceptions	415,05	1 281,87	1 300,00		1 300,00
6236 Catalogues et imprimés	7 284,38	21 384,09	100,00		100,00
6238 Publicité, relations publiques - divers	0,00	343,25	300,00		300,00
6245 Transport de personnes extérieures à la collectivité	0,00	0,00	0,00		0,00
6251 Voyages, déplacements et missions	5 212,85	5 220,32	5 500,00		5 500,00
6261 Frais d'affranchissement	4 067,40	3 526,58	3 800,00		3 800,00
6262 Frais de télécommunications	2 356,49	3 693,80	5 300,00		5 300,00
627 Services bancaires et assimilés	0,00	600,00	600,00		600,00
6288 Autres	3 261,61	4 818,65	6 900,00		6 900,00
63 IMPOTS ET TAXES	132,00	93,00	250,00	0,00	250,00
63512 Taxes foncières	90,00	93,00	150,00		150,00
637 Autres impôts	42,00	0,00	100,00		100,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	239 718,20	295 687,79	322 975,61	-4 088,00	318 887,61
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00	1 744,20	4 000,00	0,00	4 000,00
6218 Personnel extérieur au service	0,00	1 744,20	4 000,00		4 000,00
63 IMPOTS ET TAXES	2 938,16	3 594,14	3 800,00	0,00	3 800,00
6332 Cotisations FNAL	160,00	189,00	200,00		200,00
6336 Cotisations au Centre de gestion et au CNPPT	2 778,16	3 405,14	3 600,00		3 600,00
64 CHARGES DE PERSONNEL	236 780,04	290 349,45	315 175,61	-4 088,00	311 087,61
64111 Rémunération principale	23 620,22	33 502,13	37 400,00		37 400,00
64112 Supplément familial et indemnités de résidence	3 772,00	3 831,24	5 000,00		5 000,00
64113 Nouvelle bonification indiciaire	1 666,32	1 948,50	2 400,00		2 400,00
64118 Autres indemnités	13 057,38	15 563,41	17 000,00		17 000,00
64131 Rémunération principale personnel non titulaire	120 530,66	153 679,32	156 385,61	-4 088,00	152 297,61
6417 Rémunérations des apprentis	0,00	2 671,28	13 000,00		13 000,00
64168 Autres emplois aidés	11 055,36	0,00	0,00		0,00
6451 URSSAF	41 776,00	52 437,00	55 000,00		55 000,00
6453 Cotisations caisses de retraite	11 558,16	15 452,75	17 000,00		17 000,00
6454 ASSEDI	8 446,00	9 839,00	10 500,00		10 500,00
6456 Versement au FNC	0,00	0,00	0,00		0,00
6458 Contributions ATIA	120,00	112,00	200,00		200,00
6474 Versements aux œuvres sociales	1 062,94	1 158,72	1 140,00		1 140,00
6475 Médecine du travail	115,00	154,10	150,00		150,00
66 CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	1 500,00	500,00	2 000,00
6615 Intérêt des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	0,00	1 500,00	500,00	2 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	3 015,00	0,00	3 015,00
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	3 015,00		3 015,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 454,79	120 420,06	68 502,59	0,00	68 502,59
6761 Différences sur réalisations	1 000,00	1 000,00			
6811 Dotations aux amortis, des imm. incorpor. et corpo.	9 454,79	119 420,06	53 631,25		53 631,25
6812 Dotations aux amortis, des charges de fonctionnement à répartir	0,00	14 871,34	14 871,34		14 871,34
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	318 111,71	638 004,36	829 886,00	17 700,00	847 586,00

FONCTIONNEMENT

Art. RECETTES	CA 2011	CA 2012	BP 2013	DMT	TOTAL BUDGET 2013
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 627,90	4 607,00	4 000,00	0,00	4 000,00
70632 Redevances et droits des services à caractère de loisirs	990,90	56,00	0,00		0,00
7067 Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign.	4 637,00	4 551,00	4 000,00		4 000,00
74 DOYATIONS ET PARTICIPATIONS	333 499,77	491 587,94	693 207,30	17 700,00	710 907,30
74718 Autres - Etat	21 223,59	64 693,05	26 862,00		26 862,00
7472 Participation Région	23 309,00	14 165,47	0,00		0,00
74731 Participation du Département de l'Oise	104 890,00	23 600,00	26 100,00		26 100,00
74732 Participation du Département de la Seine-Maritime	104 890,00	106 200,00	117 450,00		117 450,00
74733 Participation du Département de la Somme	104 892,00	106 200,00	117 450,00		117 450,00
7474 Communes et structures intercommunales	642,32	0,00	14 352,00		14 352,00
7475 Participations autres groupements de collectivités et d'établ.	8 779,02	12 962,25	41 097,00		41 097,00
74772 FEDER	47 488,00	133 505,00	295 750,06	17 700,00	313 450,06
747881 Autres (AESN)	20 740,84	28 727,17	30 266,24		30 266,24
747882 Autres (Régions)	1 535,00	1 535,00	23 880,00		23 880,00
747883 Autres (SeineOrMigr,...)	0,00	0,00	0,00		0,00
75 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITE	1 377,00	4 710,07	2 000,00	0,00	2 000,00
7588 Autres produits divers de gestion courante	1 377,00	4 710,07	2 000,00		2 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 020,96	2 326,64	0,00	0,00	0,00
7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 020,96	1 000,00	0,00		0,00
775 Produits cession des immobilisations	0,00	33 790,82	87 873,01		87 873,01
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	33 790,82	87 873,01	0,00	87 873,01
777 Quote-part des subventions d'investissement transférées	0,00	33 790,82	13 516,32		13 516,32
791 Transfert de charges de fonctionnement	0,00	0,00	74 356,69		74 356,69
002 Résultat de fonctionnement reporté	119 375,66	143 789,58	42 807,69	0,00	42 807,69
Total	461 901,49	680 812,05	829 886,00	17 700,00	847 586,00

FONCTIONNEMENT